**CIRCULATION**

**Chemin de Bellevue et boulevard de Chantemerle**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, la circulation est alternée **chemin de Bellevue et boulevard de Chantemerle** jusqu’au 31 mars de 7h30 à 17h30.

La zone de travaux est confinée par des barrières jointives interdisant l’accès du public.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

La circulation des piétons est déviée sur le trottoir opposé.

Le stationnement sera interdit.